

Abonnement Mi-temps

Pour une clientèle très fréquente

- ⊙ 1ère cl
- ⊙ 2ème cl
- ⊙ 5 allers et 5 retours
- ⊙ Validité de 15 jours

OU L'UTILISER ?

5 trajets aller et 5 trajets retour entre deux gares ou points d'arrêts belges, points frontière inclus.

POUR QUI ?

Pour tout public.

SUR QUEL SUPPORT ?

Votre Abonnement Mi-temps est un abonnement papier composé d'une Carte plastifiée et d'un Billet de validation.

OU L'ACHETER ?

Nouvel abonnement :

Lors de l'achat de votre premier Abonnement Mi-temps, rendez-vous au guichet uniquement. Munissez-vous d'une pièce d'identité valable. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si votre employeur a signé une Convention Tiers Payant avec la SNCB, remettez votre Attestation Tiers Payant complétée par votre employeur.

Prolongez votre abonnement :

Vous pouvez prolonger votre abonnement :

- en gare aux automates ou aux guichets maximum 31 jours à l'avance ;
- sur letrain.be (via votre compte « My SNCB ») entre 31 jours et 10 jours à l'avance. Votre billet de validation vous sera envoyé par courrier.

La période de validité du billet de validation peut commencer à n'importe quelle date.

L'interruption dans la succession des périodes de validité est autorisée.

Lors de votre achat, vous recevrez toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de votre titre de transport que nous vous recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans carte plastifiée et billet de validation, tous deux en cours de validité, votre abonnement n'est pas valable.

**voir lexique*



- Durant la période de validité de votre Carte plastifiée, vous pouvez acheter autant de Billets de validation que vous le souhaitez.
- Votre billet de validation est valable pour 10 trajets pré-imprimés (5 allers, 5 retours). Les trajets sont à effectuer dans la classe choisie, endéans une période de 15 jours calendrier à partir du premier jour de validité. Vous choisissez librement la date de début de validité de chaque billet de validation.
- Dès réception de votre billet de validation, pliez-le en trois selon les lignes indiquées et insérez-le dans la pochette prévue à cet effet. Ne le coupez pas selon les pointillés.
- Avant d'embarquer dans le train, complétez chronologiquement, par destination et suivant l'ordre numérique une ligne de votre billet de validation, de la façon suivante :
 - en toutes lettres : le jour de la semaine;
 - en 6 chiffres (JJ/MM/AA) : la date d'utilisation;

Les inscriptions non conformes, les ratures, les surcharges, les traces d'effacement, de gommage ou autres rendent la ligne non valable et sont considérées comme irrégularités.

- Chaque ligne non remplie ne pourra plus être utilisée si la ligne suivante est déjà complétée.
- Vous vous êtes trompé ? Remplissez une nouvelle ligne.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif*.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport qui couvre ce ou ces trajet(s).
- Si votre gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre abonnement comprend le droit de passage aux portiques d'accès de l'aéroport. Présentez le code-barres présent sur votre Billet de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Si votre gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement à l'intérieur de la ou des zone(s), sans en sortir, aux dates que vous avez indiquées sur votre Billet de validation.
- L'Abonnement Mi-temps ne peut pas être émis au départ et à destination d'une même Zone*.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de votre abonnement est basé sur l'itinéraire kilométrique le plus court entre votre gare de départ et de destination. La distance minimale tarifée est de 3 km. La distance maximale tarifée est de 150 km.
- Le prix varie en fonction de la classe choisie.
- Lors de l'émission de la Carte plastifiée, un droit de confection est perçu (voir « Tarifs »*).

DETERIORATION, PERTE OU VOL ?

Voir fiche « Support de votre titre de transport »

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement est effectué au guichet d'une gare de votre choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte dans l'application des modalités de remboursement comme décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

*voir lexique



SNCB Marketing & Sales
Service clientèle
10-14 Bureau B-MS.1432
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

- Le billet de validation de votre Abonnement Mi-temps est remboursé intégralement :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à un l'automate ou au guichet.
- Un billet de validation de votre Abonnement Mi-temps en cours de validité n'est jamais remboursable.
- Un Abonnement Mi-temps acquis sur restitution d'un bon de compensation ou d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si vous disposez d'un abonnement en 1^e classe, en cas d'absence de voiture de 1e classe ou de voiture déclassée, vous avez droit à un remboursement. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmettez votre demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de l'abonnement par 10.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs, tarifs et pourcentages sont ceux en vigueur à la date de l'achat du billet de validation*.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET OU LA CLASSE DE MON ABONNEMENT MI-TEMPS ?

- Vous ne pouvez pas modifier le trajet indiqué sur votre carte plastifiée et votre billet de validation. Pour effectuer un autre trajet, achetez un nouvel abonnement et un billet de validation correspondant.
- Si votre abonnement a été émis après le 01 décembre 2009, vous pouvez choisir la classe lors de l'achat de chaque billet de validation. Si votre abonnement a été émis avant cette date, la carte plastifiée mentionne la classe choisie. Pour changer la classe de vos billets de validation, achetez un nouvel abonnement.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Vous avez déjà un abonnement valable en 2e classe.
- Si vous décidez de voyager en permanence en première classe, vous pouvez acheter un Billet de validation en 1^{ère} classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1e classe, achetez à l'un des canaux de vente (automate, guichet, sur letrain.be, dans le train au Tarif à Bord) un billet de surclassement simple ou aller-retour. Le prix est calculé en effectuant la différence :

- En semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.
- Le week-end et jour férié : entre les prix des 2 classes du Tarif 50% pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.

Le prix de ce surclassement est égal ou supérieur au prix minimum du billet de 1^e classe.

- Vous pouvez aussi acheter des cartes de 10 surclassements pour un trajet défini à l'automate ou au guichet.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous êtes en possession d'un Abonnement Mi-temps au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous ne payez pas le supplément de la Redevance Diabolo. Pour accéder à l'aéroport, vous présentez le code-barres présent sur votre Billet de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare où vous effectuez une correspondance, le « Supplément Redevance Diabolo » n'est pas dû si vous ne sortez pas de la gare.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption* de voyage, procurez-vous un Billet « Redevance Diabolo » pour accéder à l'aéroport.
- Si vous utilisez votre Abonnement Mi-temps dans le train à grande vitesse « ICE » sur le trajet entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, procurez-vous un supplément séparé. Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON ABONNEMENT MI-TEMPS ?

• PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?

Vous pouvez interrompre votre voyage dans n'importe quelle gare située sur votre itinéraire le plus court en kilomètres.

• PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?

Oui. Le changement est autorisé sur l'itinéraire dont la distance est la plus courte en kilomètres. Vous achetez à l'un de nos canaux de vente un titre de transport couvrant la distance entre la gare faisant partie de cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du Supplément Tarif à bord

• PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?

Oui. Un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet avant ou après celui de votre Abonnement Mi-temps.

Si un 2^e titre de transport est utilisé avant ou après un 1^{er} titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

• D'AUTRES AVANTAGES ?

- Votre Abonnement Mi-temps vous permet de bénéficier de réduction sur les prix des abonnements de parkings gérés par [B-Parking](#).
- Si votre employeur a signé une [Convention Tiers-payant](#) avec la SNCB, vous ne devez plus avancer la totalité du prix de votre abonnement, la partie prise en charge par votre employeur lui étant facturée ultérieurement.
- Pour les déplacements auxquels votre abonnement vous donne droit, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement.

*voir lexique

